



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du lundi 27 mars 2023 – 18H30

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-sept mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la maison des associations en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe VICHARD Maire et sur sa convocation.

Étaient présents : les Conseillers Municipaux en exercice :

Aliette BALSALOBRE	Rolande OUDAILLE
Bernadette BEUVRIER	Stéphane PAPIN
Stéphane CHAPEROT	Alexandre POLLION
Elisabeth DARDARD	Oliver STRUBBE
Corinne GAUTIER	Christian VERSCHEURE
Céline GRENIER	Jean-Philippe VICHARD
Tommy LEFEBVRE	
Corinne LUCO	
Myriam MARTEL	
Muriel MATIFAS	

À l'exception de :

M. Rémy COUSYN ayant donné procuration à Mme Bernadette BEUVRIER.

M. Serge MEZEAUD ayant donné procuration à M. Jean Philippe VICHARD.

M. Jean Guy BRUYER absent excusé.

M. Nicolas SOISSON absent excusé.

Mme Angélique GIL absente non excusée.

M. Cédric CHERFILS absent non excusé.

M. Marc DOYER absent non excusé.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 16

Nombre de Conseillers votants : 18

Date de convocation : 20/03/2023

Date d'affichage : 20/03/2023

A été élue secrétaire de séance : Mme Corinne GAUTIER

La séance est ouverte à 18h30

La séance est levée à 20h15

Convention technique et financière pour la réalisation de travaux en zone humide :

2023-20

Le contrat de territoire Eau et Climat de la Brèche, que s'étend sur la période 2020-2025, comprend la réalisation d'études et de travaux sur les zones humides. La commune de Breuil-le-Vert souhaite réaliser des travaux sur les zones humides de son territoire. Et par souci de simplification administrative, la commune de souhaite déléguer la maîtrise d'ouvrage du projet au SMBVB.

Le SMBVB réaliserait les travaux portant sur les points suivants :

- Déboisement de peupliers et autres ligneux ;
- Création et restauration de milieux ouverts ;
- Création d'un sentier en copeaux de bois ;
- Pose de panneaux pédagogiques.

Le SMBVB porteur du projet aura à charge de monter le dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie lié à ce projet. Le SMBVB assurera le paiement des factures et percevra la subvention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

La différence entre le coût total de la prestation et la subvention sera supportée par la commune de Breuil-le-Vert.

Le coût du projet est de **30 140.50 € HT**, soit **36 168.80 € TTC**, la subvention attendue de l'Agence de l'eau s'élevant à 80% du montant des travaux de restauration de zones humides.

Le montant maximum à la charge de la commune est donc de **7233.72 €**.

Dans le cas où le 3 montant du projet, après la consultation des entreprises, s'avérerait supérieur, le SMBVB et la commune de Breuil-le-Vert se réuniront pour déterminer si le projet doit se poursuivre tout ou partie. De même si la subvention de l'Agence de l'eau était moins élevée qu'attendue.

L'action vise à réaliser la première tranche du plan de gestion du site finalisé en 2022.
Les travaux auront pour objectif de restaurer les fonctionnalités des zones humides et de créer un sentier découvert.

La discussion s'engage sur la volonté d'engager les travaux, ensuite d'autoriser le Maire à déléguer la maîtrise d'ouvrage du projet au SMBVB, ensuite signer avec le SMBVB la convention technique et financière pour la réalisation des travaux dans les zones humides de Breuil-le-Vert et tout document s'y rapportant.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatif à cette décision.

Le Maire,
Jean-Philippe VICHARD

27 mars 2023

